

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°27 du 22 juin 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°12**

**INSTRUCTION N° 3537/DCSCA/SDAS/BPS**  
modifiant l'instruction n° 1838/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 relative à l'organisation et au fonctionnement des  
foyers de l'armée de terre sur un théâtre d'opération extérieure.

*Du 7 juin 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « politique des soutiens ».*

**INSTRUCTION N° 3537/DCSCA/SDAS/BPS modifiant l'instruction n° 1838/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre sur un théâtre d'opération extérieure.**

*Du 7 juin 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 5 8 3 J

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 5 août 2011 (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 44/2011 ; BOEM 145.1).

*Précédent Modificatif :*

Instruction n° 850/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 7 novembre 2001 (BOC, 2001, p. 6140).

*Texte modifié :*

Instruction n° 1838/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 (BOC, 2001, p. 4275 ; BOEM 707.2) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°27 du 22 juin 2012, texte 12.

---

L'instruction n° 1838/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 est modifiée comme suit :

1. Au point 1.1.

Le premier alinéa est complété par la phrase suivante :

« Les dispositions de la présente instruction s'appliquent également aux cercles mixtes constitués sur les théâtres d'opération extérieure. ».

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.